

32

Commission permanente Séance du 12 février 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49120

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGERMOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LÉPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Recrutement d'agent.es contractuel.les pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Agence départementale du pays de Rennes

Service vie sociale

Centre départemental d'action sociale de Villejean-Nord-Saint-Martin

- Un emploi de responsable de centre départemental d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, puéricultrices cadres territoriaux de santé, puéricultrices territoriales, psychologues territoriaux, assistants territoriaux socio-éducatifs, conseillers territoriaux socio-éducatifs (poste 4225). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale des Champs Manceaux

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4630). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale du Blosne - Francisco Ferrer

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5361). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale couronne rennaise sud

- Deux emplois d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 3059 et 6516). Contrats conclus pour une durée déterminée de trois ans.

Service ressources - Collège Anne de Bretagne

- Un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2519). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Vitré

Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale du pays de Vitré

- Un emploi d'auxiliaire de puériculture, référencé au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (poste 5092). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans ;
- Un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5088). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Agence départementale du pays de Saint-Malo

Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale de Saint-Malo

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5023). Contrat conclu à durée déterminée de trois ans ;
- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide éducative à domicile familial global, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5523). Contrat conclu à durée indéterminé.

Agence départementale du pays de Fougères

Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale des Marches de Bretagne

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide éducative à domicile familial global, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4897). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Brocéliande

Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale du pays de Brocéliande

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6038). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

Direction de la transformation écologique - Service agriculture, alimentation, énergie

- Un emploi de technicien.ne diversification / circuits courts, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3938). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Direction enfance famille - Service prévention, promotion de la santé

- Un emploi de médecin de protection maternelle et infantile, référencé au cadre d'emplois des médecins territoriaux (poste 4708). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE RESSOURCES

Direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles - Service formation

- Un emploi de chargé.e de formation hygiène et sécurité, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3539). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de responsable de centre départemental d'action sociale, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, puéricultrices cadres territoriaux de santé, puéricultrices territoriales, psychologues territoriaux, assistants territoriaux socio-éducatifs, conseillers territoriaux socio-éducatifs (poste 4225), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur quatre emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 4630, 5361, 5023, 6038), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur trois emplois de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 3059, 6516, 5088), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide éducative à domicile familial global, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5523), pour une durée indéterminée ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide éducative à domicile familial global, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4897), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B d'auxiliaire de puériculture, référencé au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (poste 5092), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2519), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de technicien.ne diversification / circuits courts, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3938), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de médecin de protection maternelle et infantile, référencé au cadre d'emplois des médecins territoriaux (poste 4708), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de chargé.e de formation hygiène et sécurité, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3539), pour une durée déterminée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. PERRIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242077

Pour extrait conforme